

n° 50, septembre 2005

Aménagement Urbain

Chambéry prend de la hauteur.

Le Moniteur des tp, n° 5313, 23/09/2005, p. 28-33

«Agglomération modeste à l'échelle de Rhône-Alpes, mais dont la zone d'influence dépasse les limites départementales», la ville de Chambéry a entrepris un «vrai travail de métropolisation afin que l'agglomération tienne son rang au coeur du sillon alpin.» Présentation des projets phares, des actions en cours en matière de rénovation urbaine, et de cinq acteurs de l'agglomération. Louis Besson, maire de Chambéry et initiateur de la loi SRU, est interviewé. Réf : 13319

Vaulx-en-Velin : revenir à la ville traditionnelle.

Le Moniteur des tp, n° 5312, 16/09/2005, p. 72-76

Initié en 1994, le grand projet de ville a reconstruit le centre-ville de Vaulx-en-Velin sur le modèle de la ville classique. Il entame désormais une nouvelle phase de renouvellement urbain dans le cadre de l'Anru. Réf : 13279

Une île «verte» dans le tissu urbain.

Le Moniteur des tp, n° 5308, 19/08/2005, p. 30-32

Le programme immobilier «Marina Parc» de Nexity-George V côte d'Azur, à Mandelieu-la-Napoule, se développe autour d'un plan d'eau artificiel aménagé en petit port de plaisance, en bordure d'une rivière. Une opération en cours d'achèvement à fortes contraintes, que les acteurs de l'opération ont voulu inscrire dans le strict respect d'un environnement sensible.

Réf : 13125

Architecture

La rénovation du centre d'Ivry-sur-Seine (1963-1988).

AMC le moniteur architecture, n° 154, 09/2005, p. 92-98

Retour sur la rénovation du centre-ville d'Ivry-sur-Seine, oeuvre maîtresse de l'architecte Jean Renaudie, qui a fait l'événement dans les années 1970.

Réf : 13343

Patrick Céleste, un amoureux de l'asphalte ordinaire.

D'A, n° 148, 08/2005, p. 20-25

Portrait et parcours de l'architecte-urbaniste Patrick Céleste. Réf : 13264

Lycée lumineux et économe en énergie.

Le Moniteur des tp, n° 5310, 02/09/2005, p. 38-40

Dans la série du «feuilleton HQE», présentation du projet de restructuration du lycée Saimpaix à Roanne, qui sera le premier établissement scolaire HQE de Rhône-Alpes. Il intègre une démarche HQE complète, de la conception à la gestion à faible nuisance du chantier. Le projet réunit le cabinet d'architectes lyonnais Tekhné et le bureau d'études Tribu. Réf : 13205



Première référence HQE pour Monoprix.

Le Moniteur des tp, n° 5311, 09/09/2005, 54-56

Dernier volet de la série d'articles sur la HQE. A Angers, un magasin de la chaîne Monoprix a été conçu pour une meilleure maîtrise du fonctionnement, des déchets et des énergies. Si l'objectif de réduction de dépenses en eau, entretien et consommation d'énergie est atteint, le principe pourra être appliqué à tout le réseau dans le cadre de créations ou de rénovations. Réf : 13275

Pavillons, kiosques et belvédères aux origines de la maison de banlieue.

Crée Architecture Intérieure, n° 320, 06/2005, p. 53-61

De la confrontation de l'histoire des jardins avec l'histoire de l'architecture et celle des villes, il ressort que les jardins paysagers au XVIII^e siècle ont bien servi de modèle ou de matrice aux premières colonies d'habitations péri-urbaines qui deviendront des cités-jardins à la fin du XIX^e. Réf : 13158

Circulation

Le stationnement, nouveau levier des politiques de déplacement.

Ville & Transports, n° 384, 28/09/2005, p. 34-45

Quelques exemples de villes françaises et européennes qui, pour faire face à la pression croissante de la voiture, utilisent le stationnement payant sur voirie comme outil de régulation.

Réf : 13339

L'impact économique des services vélo.

Ville & vélo, n° 16, 07/2005, p. 15-18

Synthèse d'une étude menée en 2004 par Altermodal pour l'Ademe, en partenariat avec la FUBicy (Fédération des usagers de la bicyclette). Cette étude, issue d'une enquête auprès de 1200 usagers, porte sur l'impact des services vélos sur l'incitation à utiliser ce mode de transport : gardiennage dans les gares, location courte ou longue durée, opération «vélocampus», vélos d'entreprise, vélostations. Pour des coûts relativement faibles, ces dispositifs permettent au vélo de gagner rapidement des parts de marchés. Réf : 13254



Le chèque déplacements. La boîte à idées de 'l'altermobilité'.

Ville & vélo, n° 16, 07/2005, p. 6-15

A quelques jours de la Semaine de la mobilité durable («aller au travail autrement»), la revue zoom sur un aspect : la mise en place d'un chèque déplacements pour les salariés, hors automobile, à l'instar des chèques déjeuner. Partant du principe que les «déplacements sont un besoin aussi essentiel aux salariés que la nourriture», les avantages et atouts du chèque déplacement sont mis en avant, non seulement pour les utilisateurs et les entreprises, mais aussi pour l'environnement, la consommation, la santé, les économies d'énergie, etc. Réf : 13236

How (in)accurate are demand forecasts in public works projects ? The case of transportation.

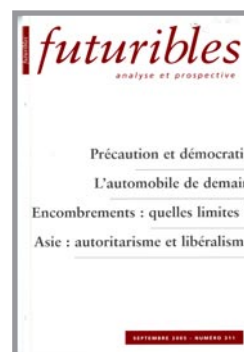
Journal of the American planning association, Vol. 71 n°2, 04/2005, p. 131-146

Résultats de la première étude statistique d'envergure sur les prévisions de trafic dans les projets d'infrastructures de transport. En effet, l'échantillonnage porte sur 210 projets répartis sur 14 pays. L'étude fait apparaître que les prévisions se vérifient rarement : pour 9 projets ferroviaires sur 10, l'estimation en trafic passager est surévaluée de 106 % en moyenne, et pour la moitié des projets routiers, l'estimation est surévaluée de 20 %. Non seulement les prévisions ne se sont pas affinées durant ces 30 dernières années, mais leur manque de précision constitue un risque financier substantiel, au détriment parfois du bien-être social et économique. Réf : 13196

Pour en finir avec les encombrements. Du nouveau dans le traitement de la congestion.

Futuribles, n° 311, 09/2005, p. 39-56

Les auteurs, spécialistes des questions de transport, présentent les dernières analyses disponibles sur le sujet. Après le constat du coût des encombrements, pour la société, ils rappellent les outils utilisés jusqu'ici et les actions très limitées entreprises pour influencer les comportements des automobilistes. Ils soulignent, à partir d'exemples pris en France et à l'étranger, le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les possibilités d'incitation des usagers à une organisation plus rationnelle de leurs déplacements. Réf : 13188



Collectivités locales

Intercommunalité et décentralisation.

Etudes foncières, n° 116, 07/2005, p. 7-12

«Les lois Defferre de 1982 et 1983 qui ont constitué l'acte I de la décentralisation avaient fait l'impasse sur la question du morcellement communal. La révolution intercommunale s'est imposée après coup pour réduire les dysfonctionnements produits par le transfert des compétences. Elle a renouvelé les modalités de l'action publique avec une organisation institutionnelle à géométrie variable.» Réf : 13345

Démographie

Les dynamiques territoriales 1999-2003 : le bonheur est dans le pré !

Pouvoirs locaux, n° 66 III/2005, 09/2005, p. 13-16

Les résultats du dernier recensement montrent que l'espace à dominante rurale évolue désormais plus vite que la moyenne nationale, essentiellement grâce à un décollage très net des communes rurales non périurbaines. Réf : 13282

Economie

La diffusion des services aux entreprises dans les villes moyennes du Grand Sud-Ouest français.

Pouvoirs locaux, n° 66 III/2005, 09/2005, p. 121-127

«Cette diffusion amorce une réorganisation de l'armature urbaine du Grand Sud-Ouest français, espace interrégional comprenant l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Limousin et Auvergne. Les services aux entreprises accroissent les différences existantes entre les villes moyennes en raison de la représentation variable des branches sectorielles de services. Mais les conséquences les plus caractéristiques du renforcement de ces services concernent le fonctionnement territorial du réseau urbain.» Réf : 13284

Emploi

Exercice et organisation de la profession d'architecte. Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2005-1044 du 26 août 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5311, 09/09/2005, p. 383-385

Cette ordonnance et les quatre arrêtés du 20 juillet qui l'accompagnent modifient la loi de 1977 sur l'architecture et en précisent les particularités. Pour la formation, la réforme repose sur la mise en place d'un diplôme d'Etat d'architecte en 5 ans, assorti d'une formation complémentaire «l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre». Les aspects disciplinaires sont également réformés. Réf : 13267

Une petite reprise de l'emploi en 2004 en Aquitaine.

INSEE Aquitaine, n° 144, 07/2005, 4 p.

«L'emploi aquitain renoue avec une «petite» croissance en 2004. Par contre, le chômage s'aggrave, et la reprise des échanges extérieurs est assez terne. Le secteur de la construction affiche de bonnes performances en termes d'activité et d'emploi. Les transports régionaux de voyageurs retrouvent du dynamisme. La reprise de l'activité touristique n'a pas été vraiment au rendez-vous.» Réf : 13242



Environnement

Munich. Effets optiques pour un aménagement paysager.

Le Moniteur des tp, n° 5313, 23/09/2005, p. 62-65

Le parc de la ville nouvelle de Riem, implanté sur le site de l'ancien aéroport de Munich, s'étend sur 200 ha, soit un tiers de la ville. Il a été conçu suivant un dispositif écologique important : les massifs boisés ont été implantés dans le sens des vents dominants pour favoriser le renouvellement d'air de la ville de Munich, le développement de la biodiversité est favorisé, les eaux pluviales sont drainées dans le parc puis renvoyées dans la nappe phréatique, etc. Des procédés d'optiques, calculés par les paysagistes Gilles Vexlard et Laurence Vacherot, permettent au parc de se fondre dans la campagne environnante. Réf : 13318

Monuments historiques et espaces protégés. Ordonnance n° 2005-1128 du 8 septembre 2005. Rapport au Président de la République.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5312, 16/09/2005, p. 388-392

Cette ordonnance allège le régime juridique des monuments historiques et des espaces protégés. Seul le propriétaire ou l'affectataire domanial sera maître d'ouvrage sur un monument historique. Pour exercer ce droit, il pourra prétendre à une assistance technique gratuite de l'Etat. Toutes les communes, et à tout moment, auront la possibilité, sur proposition des Bâtiments de France, de modifier un périmètre de protection. Par ailleurs, les collectivités locales pourront créer, avec l'accord du préfet, une zone de protection du patrimoine architectural et urbain et paysager (ZPPAU). Réf : 13277

Rouen. Organiser un parc naturel urbain.

Le Moniteur des tp, n° 5308, 19/08/2005, p. 28-29

Un programme de valorisation environnementale portant sur la vallée des Deux-Rivières, dans la partie orientale de la ville, sera mis en oeuvre par la municipalité. Il prévoit une série d'actions ponctuelles visant à mettre en valeur le patrimoine naturel existant pour constituer à terme un véritable parc naturel urbain. Réf : 13124

Equipement collectif

Réseaux haut débit. La construction s'accélère.

Le Moniteur des tp, n° 5308, 19/08/2005, p. 10-11

Les collectivités doivent investir dans le haut débit pour développer leurs territoires. Les réseaux locaux créés en délégation de service public vont générer des centaines de millions d'euros de travaux. Réf : 13123

Habitat

Dévalorisation et paupérisation des appartements par rapport aux maisons.

Etudes foncières, n° 116, 07/2005, p. 13-15

Le prix des maisons augmente plus rapidement que celui des appartements. De même, le revenu moyen des occupants de maisons augmente plus rapidement que celui des occupants d'appartements. Analyse des tendances de 1994 à 2002 (à partir des indices de l'INSEE et des données de la base Filocom). Réf : 13346

Logements privés - Plan de cohésion sociale - Programme d'intérêt général. Circulaire n° 2005-43 UC/IUH - C-2005-02 ANAH du 5 juillet 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5313, 23/09/2005, p. 402-403

Co-signée par le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et le directeur général de l'ANAH, cette circulaire vise à mettre en oeuvre les programmes d'intérêt général (PIG) orientés sur les objectifs du plan de cohésion sociale (PCS) et demande à ce que ces objectifs soient systématiquement introduits dans les conventions d'OPAH et de PST. Le cas particulier de l'habitat indigne est évoqué. Par ailleurs, elle demande à ce que les missions de suivi animation pour améliorer l'articulation entre les objectifs du PCS concernant les parcs public et privé soient utilisées. Réf : 13324

HLM et vieillissement de la population.

Le Moniteur des tp, n° 5312, 16/09/2005, p. 60-68

Comment adapter le parc existant pour faire face au vieillissement des locataires ? Initiatives d'organismes HLM pour proposer aux personnes âgées leur habitat de demain, avec notamment l'exemple de la Maison Girondine à la Résidence des Fauvettes à Mérignac. Réf : 13278



Habitat collectif : peut-on encore innover ?

D'A, n° 148, 08/2005, p. 27-66

Qu'est-ce qu'un bon logement collectif à l'heure de l'individualisme, du mitage du territoire, de l'écologiquement correct, de la raréfaction du foncier ? Maîtres d'ouvrage, architectes (dont Yves Lion pour l'opération Apollonia à Bordeaux-Bastide) et sociologues s'expriment sur la notion de progrès et les voies prospectives qu'ils ont engagées. Réf : 13265

Comités régionaux de l'habitat. Circulaire n° 2005-35 UHC/IUH 2 du 27 mai 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5309, 26/08/2005, p. 268

Précisions complémentaires au décret du 23 mars 2005 sur la mise en place, les compétences et les conditions de fonctionnement des Comités régionaux de l'habitat. Réf : 13172

Infrastructure

A la découverte du futur pont ferroviaire sur la Garonne.

Ville & Transports, n° 382, 31/08/2005, p. 26-28

Les détails sur la construction du nouveau pont ferroviaire : présentation de l'ensemble des projets, éléments phares de la construction, calendrier. Figurent également : un encadré sur la polémique au sujet du devenir de la « passerelle » Eiffel et un récapitulatif historique des franchissements. Réf : 13230

Juridique

Divisions foncières : gérer les densités.

Géomètre, n° 2018, 09/2005, p. 28-42

La division d'une propriété bâtie nécessite une étude détaillée des droits de construction sur les parcelles détachées. L'influence du Cos peut ainsi geler leurs droits durant 10 ans. Surtout quand la commune veut contrôler la densité des constructions. Réf : 13273

Marché unique ou alloti, le choix cornélien.

Le Moniteur des tp, n° 5311, 09/09/2005, p. 42-49

Le point sur les différents modes de dévolution de marchés publics, et détermination des critères qui vont permettre de choisir entre un marché unique ou décomposable en lots, groupés ou séparés, avec rappel du cadre juridique. Réf : 13266

Méthode

Observer n'est pas jouer. Dossier.

Horizons aquitains, n° 4, 07/2005, p. 43-92

De la définition du SIG (Système d'information géographique) aux méthodes et outils d'observation mis en place dans les agences d'urbanisme de Bayonne et Bordeaux, en passant par une galerie de portraits présentant un éventail des thèmes et territoires observés en Aquitaine, un entretien avec l'animatrice, au sein de l'Insee Aquitaine, du club des utilisateurs de la statistique publique. Réf : 13177

Planification-aménagement

La Loi littoral à l'épreuve des SCOT.

Etudes foncières, n° 116, 07/2005, p. 33-40

«Depuis 20 ans, la loi Littoral a généré une jurisprudence qui a été relativement protectrice pour l'environnement. En permettant que les nouveaux «Schémas de cohérences territoriaux» précisent les conditions d'application de la loi, la levée d'interdits, qui canalisait jusqu'à présent les appétits immobiliers de certains élus, est cependant à craindre.» Réf : 13348



Introduire l'environnement dans les SCOT.

Etudes foncières, n° 116, 07/2005, p. 28-32

«Le schéma de cohérence territoriale fait une part plus large aux questions environnementales que l'ancien schéma directeur dont il prend la succession. L'auteur en fait l'analyse juridique et propose des prescriptions.» Réf : 13347

La maîtrise d'oeuvre au service du cadre de vie. Comité du génie civil. Architectes et ingénieurs.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5313, cahier détaché n° 2, 23/09/2005, 15 p.

Le CNISF (Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France) continue ses travaux et livre ses propositions en dix points afin qu'architectes et ingénieurs conjuguent au mieux leurs compétences au sein de la maîtrise d'oeuvre pour relever l'enjeu essentiel qu'est le cadre de vie. Suit un rapport du groupe de travail du CNISF présidé par Jean-Claude Parriaud : professions et métiers liés au cadre de vie ; pratique de l'ingénierie (définitions, évolution, travail d'équipe au sein de la maîtrise d'oeuvre) ; maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre ; spécificités françaises situation en Europe ; recommandations. Réf : 13317

Mise en oeuvre des pôles de compétitivité. Circulaire du 2 août 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5309, 26/08/2005, p. 261-263

Suite au comité d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 qui a décidé la labellisation des pôles de compétitivité énumérés en annexe, cette circulaire adressée aux préfets de région précise l'action à mener, en lien avec le groupe de travail interministériel dont le secrétariat est assuré par la Datar et la direction générale des entreprises. Réf : 13171

Ressources-nuisances

Plan de prévention des risques technologiques. Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

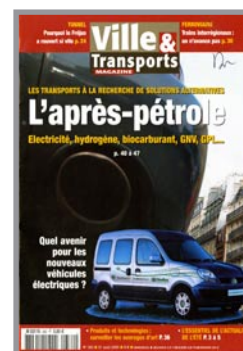
Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5313, 23/09/2005, p. 400-401

«Ce décret va permettre le lancement sur l'ensemble du territoire des travaux de planification de l'urbanisation autour des 622 établissements à hauts risques, soit 421 plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Ces PPRT seront élaborés par les préfets en 4 vagues successives. Le décret met en exergue l'importance de la concertation et de l'association de tous les acteurs concernés dans cette démarche : le préfet et ses services instructeurs, les collectivités locales et leurs élus, les industriels, les associations de riverains. Les PPRT visent à permettre de résoudre les situations difficiles héritées du passé et à mieux gérer celles à venir.» Réf : 13321

L'après pétrole.

Ville & Transports, n° 382, 31/08/2005, p. 40-49

Il est désormais certain que le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de pétrole implique de trouver des solutions innovantes. Néanmoins, économiquement et techniquement, les énergies de substitution ne sont pas encore assez performantes. Tour d'horizon de la problématique dans le domaine des transports collectifs ou individuels. Réf : 13233



Sociologie

Inégalité sociale des quartiers prioritaires.

INSEE Aquitaine, n° 145, 08/2005, 4 p. + 1 p.

«Bas revenus, chômage de longue durée, effort locatif, chômage des jeunes ou dépendance aux prestations sociales sont autant d'indicateurs permettant de mesurer le degré des handicaps sociaux des quartiers prioritaires des communes aquitaines signataires d'un contrat de ville 2000-2006. A Bergerac, Périgueux, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Agen, Bayonne ou Pau, plus de la moitié de ces quartiers sont en situation de précarité.» Réf : 13244

Mise en oeuvre de chartes territoriales de cohésion sociale (programme 18 du plan de cohésion sociale). Circulaire DGAS/DPM/DGEFP/DGUHC n° 2005-223 du 11 mai 2005.

Le Moniteur des tp suppl. T.O., n° 5309, 26/08/2005, p. 273-274

Ce texte détaille les préconisations pour la mise en place des chartes territoriales de cohésion sociale instaurées par la lettre ministérielle du 1er février 2005. Leur objectif est la réalisation d'un projet territorial déclinant et incarnant les différents programmes des trois piliers du plan de cohésion sociale. Réf : 13173

Transport

Le budget transports des ménages depuis 40 ans. La domination de l'automobile s'est accrue.

INSEE Première, n° 1039, 09/2005, 4 p.

La part du budget que les ménages consacrent aux transports est passée de 10,6 % à 15,6 % entre 1960 et 1989. Elle s'est stabilisée depuis et se situe à 14,9 % en 2004. C'est le poste de dépenses le plus élevé après le logement et devant l'alimentation. En 1960, le budget de l'alimentation était deux fois et demie supérieur à celui des transports. Réf : 13342

Transports urbains : gestion directe ou délégation ?

Ville & Transports, n° 384, 28/09/2005, p. 58-59

Alors que les collectivités sont actuellement très sollicitées pour développer les transports publics, dans une optique de développement durable, la contrainte financière met la maîtrise des coûts, notamment salariaux, et l'optimisation des ressources existantes au centre des préoccupations au moment de la question du choix du mode de gestion. Réf : 13340

L'essor des centrales de mobilité.

Ville & Transports, n° 383, 14/09/2005, p. 29-33

Le développement de l'offre de transports répond à des besoins de mobilité de plus en plus diversifiés. Mais pour attirer les voyageurs, il est indispensable de proposer une information fiable, multimodale et personnalisée. Comment mettre en place une véritable centrale de mobilité ? A quels coûts ? Avec quels moyens humains et techniques ? Réf : 13281

Trains interrégionaux : on n'avance pas.

Ville & Transports, n° 382, 31/08/2005, p. 30-35

Le point sur la polémique entre les régions et la SNCF sur la suppression de certaines lignes de trains Corail. Réf : 13232

Transports et territoires : la nouvelle donne.

Pouvoirs locaux, n° 66 III/2005, 09/2005, p. 36-120

A travers cette série de contributions sont abordés les différents enjeux et défis de cette «nouvelle donne» : politiques, sociaux, économiques. Le développement et l'entretien des réseaux de transports ont des impacts structurants sur l'attractivité et la compétitivité des territoires. Ils s'inscrivent pleinement dans les transformations de notre mode de vie. Ils conditionnent les modalités du développement économique des territoires. Réf : 13283



Le centre de documentation est ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h.

Consultation sur place, possibilité de prêt interbibliothèque.

Pour toute information complémentaire : documentation@aurba.org

contacts :

Annie Berthelot ~ tél. : 05 56 99 86 39

Christine Le Vagueresse ~ tél. : 05 57 57 72 57

accueil :

Régine Valère ~ tél. : 05 56 99 86 33